

Réunion du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 29 juin 2021

Lors de sa réunion du 29 juin 2021, le CoDERST a examiné les dossiers suivants :

- Actualisation du tableau de classement et ajout de prescriptions complémentaires à l'autorisation d'exploiter accordée à la société ALLIN située au Vanneau Irleau ;
- Demande d'autorisation environnementale pour l'extension d'un élevage avicole à Vautebis, déposée par le GAEC AVIBOV ;
- Demande d'autorisation environnementale pour la création de 2 bassins de rétention des eaux pluviales à Saint Martin de Saint Maixent, déposée par la commune ;
- Demande d'homologation du Plan Annuel de Répartition (PAR) 2021-2022 dans le cadre de l'autorisation unique pluriannuelle (AUP) de prélèvement en eau, destinée à l'irrigation agricole, dans les sous-bassins versants de la Boutonne, déposée par la Chambre d'agriculture régionale.

Le CoDERST a émis un avis favorable à ces propositions.

À la suite de ces différents avis, ces projets seront autorisés (ou non) par arrêté préfectoral.